

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 21 OCTOBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 35 PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S) – Désignation de la Présidence à la Commission d'accompagnement.

LE CONSEIL,

Vu le décret du 6 novembre 2008 relatif au plan de cohésion sociale (PCS) ;

Attendu qu'il prévoit la mise en place d'une commission d'accompagnement à l'initiative de la commune dont la composition est précisée à l'article 25 de ce décret ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu le décret du 22 novembre 2018 relatif au Plan de Cohésion Sociale (PCS) ;

Attendu qu'il prévoit que le Décret du 6 novembre 2008 reste d'application jusqu'au 31 décembre 2019 pour les Plans en cours ;

Considérant que la présidence dans l'année 2019 concerne la construction du Plan 2020 ;

Considérant que pour le Plan 2020 la désignation de la présidence de la Commission d'accompagnement par le Conseil Communal est obligatoire et que la continuité de cette présidence est souhaitable ;

Vu la désignation de Madame Lambert comme présidente de la Commission d'accompagnement du PCS au mois de janvier 2019 ;

Attendu que la répartition des compétences au sein du Collège Communal a été modifiée au mois d'août 2019 ;

Attendu que Monsieur Antoine Lukoki, Echevin, a repris la compétence de Madame Sophie Lambert, Echevine, pour le Plan de Cohésion Sociale ;

Vu les articles L1122-30 et L 1122-35 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu le rapport du service en date du 24 septembre 2019 ;

Considérant que le dossier a été communiqué à la section de M. LUKOKI, Echevin, en sa séance du 14 octobre 2019;

Par * voix contre * et * abstentions;

DECIDE

Art. 1.- de nommer à la présidence de la commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale Madame...Monsieur... ;

Art. 2.- De transmettre la présente délibération à l'intéressé(e) nouvellement désigné(e) ainsi qu'à la Région Wallonne.

PROJET soumis au Conseil communal